

6. DECHETS

La gestion et la collecte des déchets ménagers et déchets assimilés représente des dépenses de fonctionnement pour la CARA de l'ordre de 20,8 millions d'euros annuels, dont 6,4 millions pour la collecte en porte à porte des déchets (ordures ménagères, emballages et déchets verts) et 2,8 millions pour les collectes en apport volontaire (collecte du verre et déchèteries). Cela représente le deuxième poste de dépense de la CARA après le budget alloué au cycle de l'eau (assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales, GEMAPI, ...) – (chiffres de 2021).

En 2021, 88 063 tonnes de déchets ont été collectés sur le territoire de la CARA, dont 45 695 tonnes de déchets collectés hors déchèterie (52 %) et 42 368 tonnes de déchets collectés en déchèterie (48 %). Le tonnage de déchets hors déchèterie a augmenté significativement de près de 2 900 tonnes (+7%). Rapporté au nombre d'habitants, le ratio de collecte passe de 519 kg/habitant en 2020 à 549 kg/habitant en 2021 (+6 %). Le tonnage de déchets en déchèterie a augmenté 8 377 tonnes (+24,6 %). Ramené à la population, le ratio est passé de 412 kg/hab. en 2020 à 509 kg/hab. en 2021, soit +97 kg/hab. Ces évolutions significatives témoignent de l'effet de la crise sanitaire ayant impacté la production de déchets en 2020.

La CARA est compétente en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement). Elle a délégué au Syndicat Intercommunaire du Littoral (SIL), créé par arrêté préfectoral du 30 décembre 2004, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de Nouvelle-Aquitaine a été adopté le 21 octobre 2019 et annexé au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Il cible 8 objectifs :

- Donner la priorité à la prévention des déchets
- Développer la valorisation matière des déchets
- Améliorer la gestion des déchets du littoral
- Améliorer la gestion des déchets dangereux
- Préférer la valorisation énergétique à l'élimination
- Diviser par 2 les quantités de déchets non dangereux non inertes stockés en 2025 par rapport à 2010
- Améliorer la lutte contre les pratiques et les installations illégales, notamment en ce qui concerne les déchets inertes du BTP, les véhicules hors d'usage, les DEEE
- Améliorer la connaissance des gisements, flux et pratiques notamment par un meilleur suivi et une traçabilité renforcée de certains déchets

Sur le plan quantitatif, le principal objectif ciblé est une diminution des tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés de 8% entre 2015 et 2031, malgré une évolution de la population estimée à + 9%.

6.1 La collecte des déchets

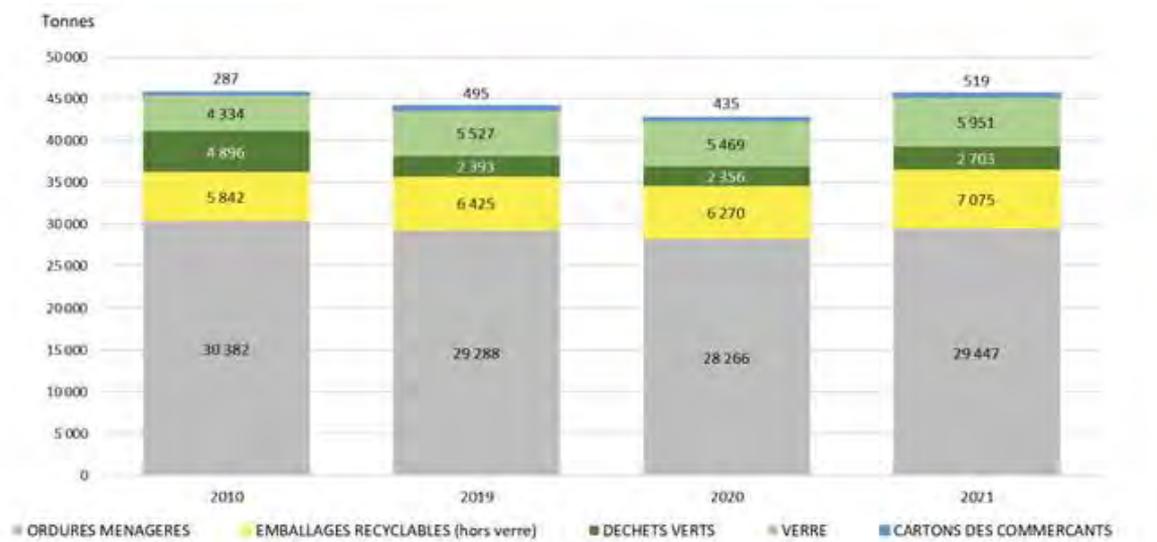
L'essentiel

- Après une forte baisse de 2006 à 2010, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collectées s'équilibre autour des 30 000 tonnes annuelles ;
- Le territoire de la CARA est bien équipé en déchèteries, son parc est en cours de modernisation ;
- Le traitement des déchets est « délocalisé » hors de la CARA, entraînant un coût carbone relative au vu de la proximité des deux communes ;
- Depuis 2018, le CMVD d'Echillais est doté d'un dispositif de traitement mécano biologique des ordures ménagères complété d'une unité de valorisation énergétique qui permettent de valoriser la presque quasi-totalité des ordures ménagères ;
- Une année 2021 en hausse du tonnage de déchets collectés liée à une année 2020 relativement basse causé par la crise Covid-19.

6.1.1 Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est effectuée en porte à porte sur l'ensemble des communes. Elle a lieu une fois par semaine en hiver, à l'exception des communes de Royan et Les Mathes (2 fois par semaine). Durant les périodes d'affluence touristique (d'avril à septembre), les services de collecte s'adaptent en augmentant le nombre d'agents et la fréquence (jusqu'à 4 collectes par semaine à Royan en juillet-août). De plus, les établissements de l'hôtellerie de plein air bénéficient d'une collecte quotidienne du 15 juin au 15 septembre. La principale difficulté rencontrée concerne l'engorgement des routes empruntées par les bennes poids-lourds, augmentant la durée des tournées. La collecte est bien adaptée à l'augmentation du tonnage.

Une fois collectées, les ordures ménagères sont acheminées au centre de transfert, situé à Médis et exploité par un prestataire privé. De là, elles sont transportées au Centre multifilières d'Echillais, à 30 km de Médis, pour y être traitées par compostage et incinération.



Source : rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets CARA

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles a connu une baisse entre 2006 et 2010, passant de plus de 34 000 tonnes/an à environ 30 000 tonnes/an. Depuis 2010, il oscille entre 29 000 et 31 000 tonnes/an. Toutefois, le périmètre de la CARA a évolué en intégrant 3 communes le 1er janvier 2013, soit +3 921 habitants. Ainsi, le ratio de collecte des ordures ménagères a en fait baissé de -62 kg/hab. entre 2010 et 2021.

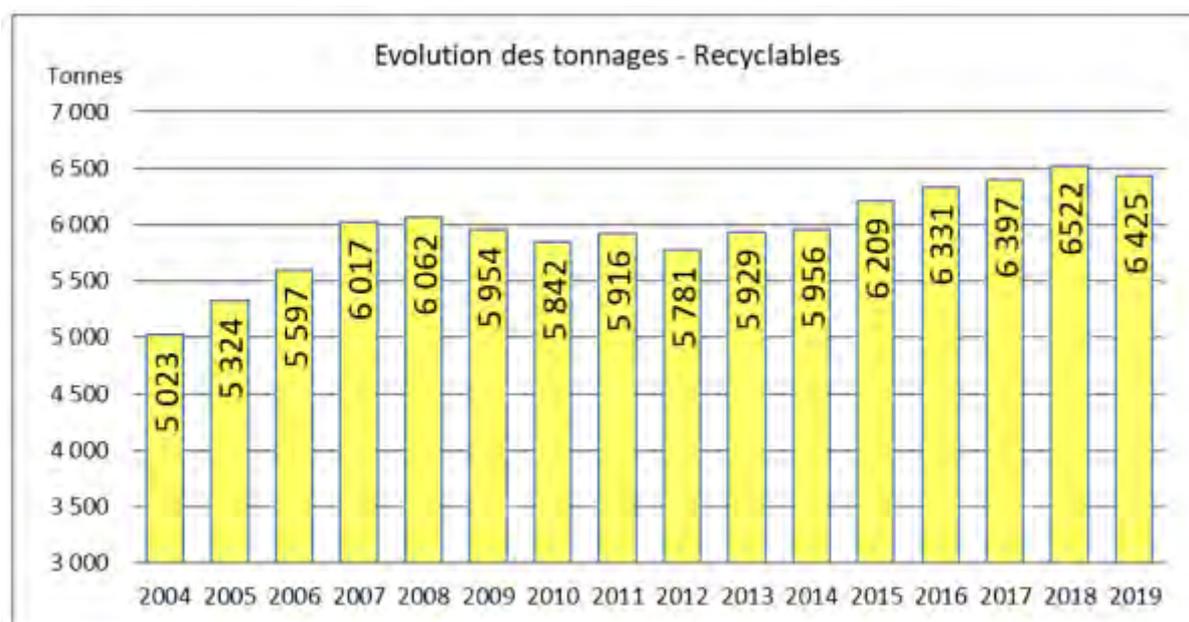
L'année 2021 comptabiliser 29 447 tonnes d'ordures ménagères résiduelles collectées, soit 354 kg/hab. (contre 356 kg/hab. en 2019 et 343 kg/hab. en 2020). Sur ce tonnage global, les établissements d'Hôtellerie de Plein Air (HPA) sont responsables de 2 225 tonnes, soit 8% (donnée assez stable au cours du temps). Les colonnes enterrées réservées aux professionnels (essentiellement les métiers de bouche) ont collecté 301 tonnes.

6.1.2 Les déchets recyclables

La collecte des emballages recyclables est effectuée en porte à porte pour l'ensemble des communes de la CARA, avec une fréquence de collecte de 0,5 à 1 fois par semaine. En complément de la collecte en porte à porte, 12 colonnes d'apport volontaire de déchets recyclables sont implantées sur les déchèteries des particuliers.

Une fois collectés, les déchets recyclables sont acheminés au quai de transfert de la collecte sélective situé à Médis. L'exploitation en est confiée à un prestataire privé.

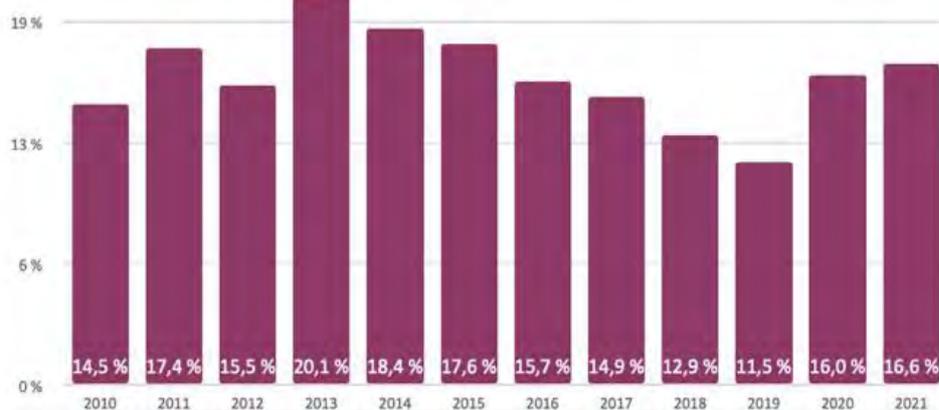
Suite à un renouvellement du marché de tri pour la période 2021-2024, les emballages recyclables (hors verre) seront triés et conditionnés au centre de tri de COVED TRIVALO GIRONDE situé à Illats (33).



Source : rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets CARA

Le tonnage de déchets recyclables collectés était en hausse continue entre 2012 et 2018 suivis d'une légère baisse entre 2019 et 2020. Toujours en hausse en 2021, 6 270 tonnes furent collectées en 2020 (76 kg/hab.) contre 7 075 tonnes (85kg/hab.) en 2021.

ÉVOLUTION DU TAUX DE REFUS :



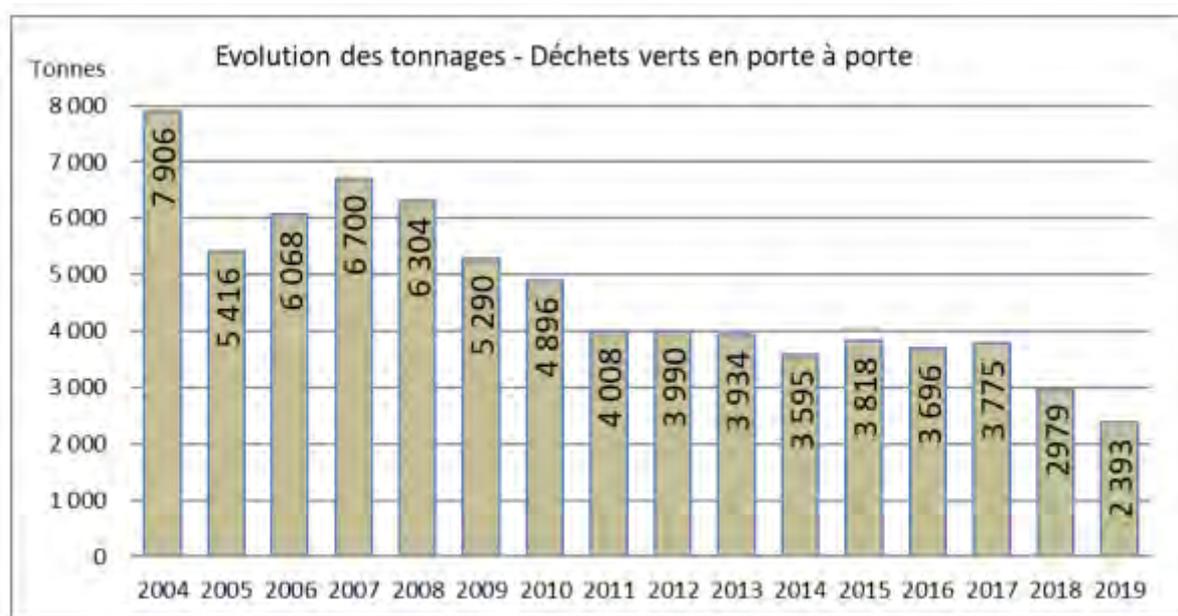
Évolution du taux de refus. Source : rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets CARA

En 2021, les refus de tri ont représenté 16,6 % du tonnage total entrant (contre 18,8 % en moyenne à l'échelle nationale). Ce taux de refus est en forte hausse, alors qu'il était en baisse constante depuis 2013. La CARA doit donc continuer à sensibiliser les usagers aux modalités de recyclage des déchets aptes à être recyclés afin de réduire les coûts énergétiques et financiers induits par le traitement des déchets refusés.

6.1.3 Les déchets verts

Pour 15 communes de la CARA, la collecte des déchets verts se fait en porte à porte, à une fréquence de 0,5 à 1 collecte par semaine. Les habitants ne bénéficiant pas de la collecte en porte à porte (18 communes) déposent leurs déchets verts dans les déchèteries communautaires.

Après broyage sur la plateforme de Grézac, mise à disposition par la CARA au SIL, qui en confie l'exploitation à un prestataire privé, les tonnages provenant de la collecte en porte à porte et ceux provenant des déchèteries sont valorisés en circuit court (agriculteurs et éleveurs locaux pour épandage).



Source : rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets CARA

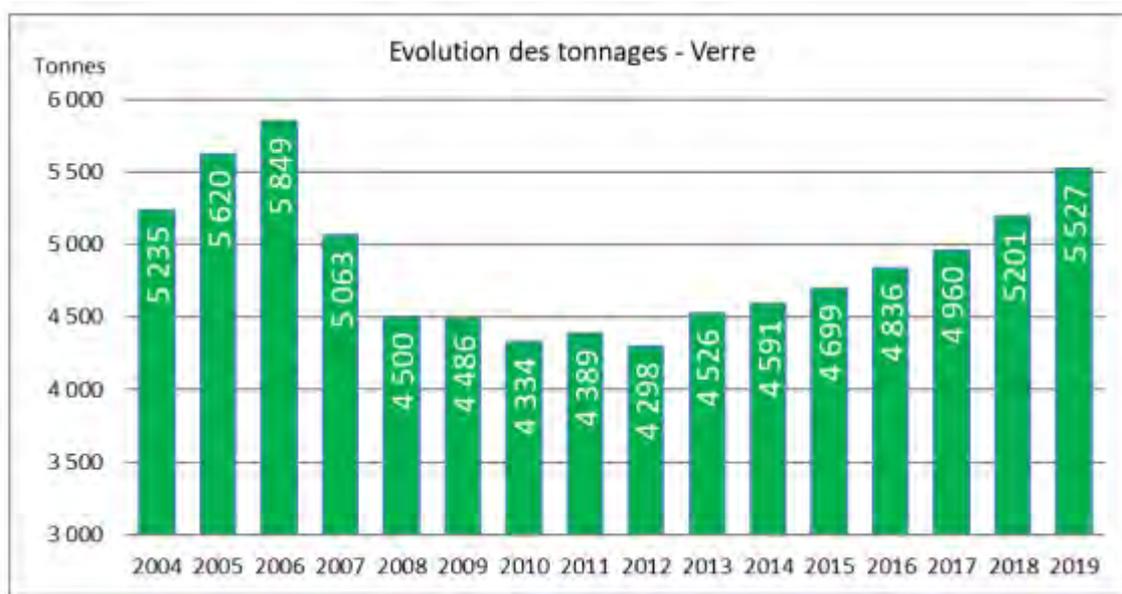
Le tonnage de déchets verts collectés sur les communes desservies en porte à porte a connu une baisse très nette entre 2007 et 2011. Il est de nouveau en baisse depuis 2017 (3 775 tonnes collectées). Une légère augmentation est observée depuis 2019, où 2 393 tonnes de déchets verts ont été collectés en porte à porte (29 kg/hab.) et 2 703 tonnes en 2021, soit 32 kg/hab.

La collecte des déchets verts en déchèterie est également en baisse, avec 11 360 tonnes en 2020 (137,7 kg/hab.) et 13 458 tonnes en 2021 (162 kg/hab.).

6.1.4 Le verre

Le verre est collecté en apport volontaire. Pour cela, 566 colonnes aériennes sont installées sur l'ensemble du territoire de la CARA et 23 colonnes enterrées sont implantées sur les communes de Royan, Breuillet, La Tremblade, Vaux-sur-Mer, Saint-Georges-de-Didonne et Meschers-sur-Gironde.

Une fois collecté, le verre est acheminé sur le lieu de traitement, l'usine de recyclage VERALLIA située à Château-Bernard (16).



Source : rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets CARA

Le tonnage de verre était en hausse constante depuis 2012, avec une légère baisse en 2020 (5 469 tonnes (66 kg/hab.)). Il est aujourd'hui en augmentation avec 5 951 tonnes collectées, soit 72kg/hab. démontrant une augmentation de 12 kg/hab. en comparaison à 2010.

6.1.5 Les déchèteries

Le territoire de la CARA compte 7 déchèteries ouvertes aux particuliers. Elles sont situées sur les communes d'Arces, Arvers, Chaillevette, Saujon, Brie-sous-Mortagne, Grézac et Royan. La déchèterie d'Arvert, ouverte en 2021, est équipée d'un espace réservé aux particuliers et d'un espace dédié à l'accueil des déchets des activités professionnelles.

Les volumes d'apport sont limités à 2 m³ par jour et par véhicule. La CARA compte également deux déchèteries réservées aux professionnels, située à Saint-Sulpice-de-Royan et Arvers. Afin de répondre au pic saisonnier, les déchèteries de Royan et Chaillevette adaptent leur amplitude horaire.

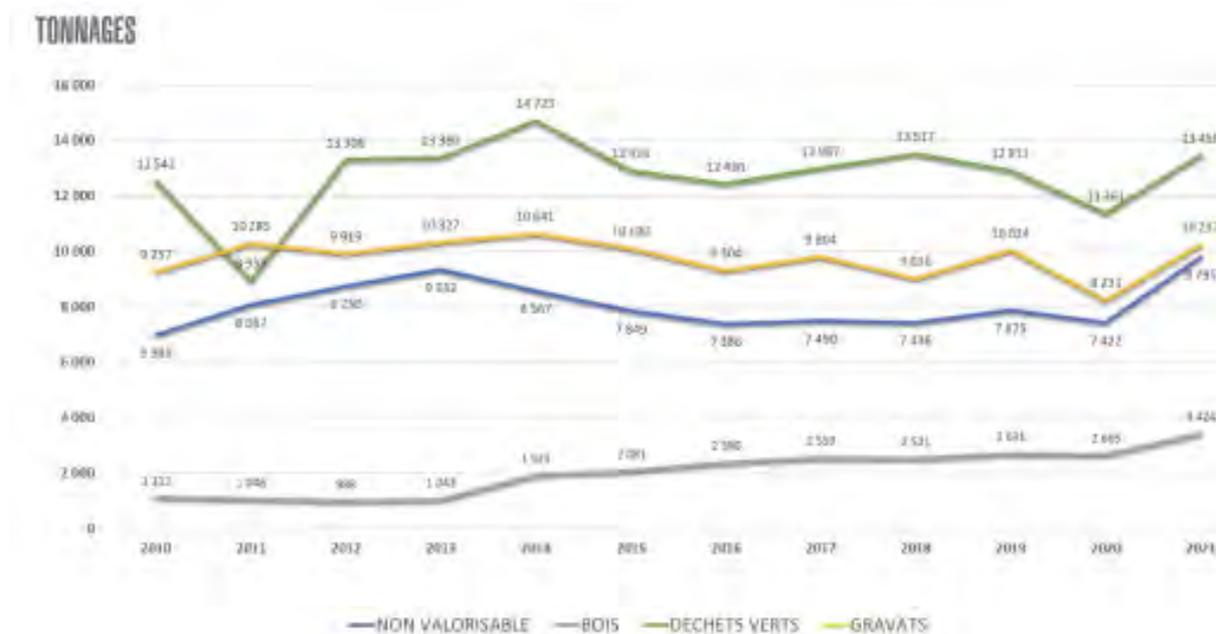


Déchèterie des particuliers et professionnelles présentes sur le territoire (source : Rapport 2021)

En 2021, sur les déchèteries des particuliers, la fréquentation est estimée à 508 931 visites, soit +42 % par rapport à 2020 (358 237 visites). L'écart significatif est notamment dû à l'effet de la crise sanitaire constaté en 2020.

Concernant les principaux tonnages, on relève 4 flux (déchets verts, gravats, déchets non valorisables et bois) principaux comptabilisant à eux seul 87 % des tonnages réceptionnées en déchèteries. Ce flux représente 36 914 tonnes, soit une augmentation de 7 235 tonnes (+24,4 %) par rapport à 2020. Les

quantités de déchets collectées en déchèterie pour 2021 sont significativement élevées en comparaison avec les années précédentes (+11 % par rapport à 2019).



Différents tonnages comptabilisés au cours du temps des 4 flux principaux (source : rapport 2021)

6.2 Le traitement des déchets

Le SIL est en charge du traitement et de la valorisation des déchets produits sur la CARA. Les ordures ménagères sont transportées depuis le centre de transfert de Médis au Centre multifilières pour y être traitées par compostage et incinération (Échillais-17 situé à 30km du centre de Médis). Les déchets non valorisables sont enfouis à CLERAC (17) ;

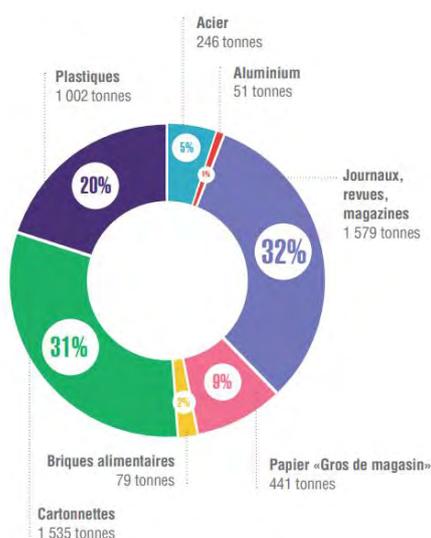
L'unité d'incinération d'Echillais arrivant à sa capacité maximale de traitement, des travaux ont été réalisés afin de créer à côté de l'usine initiale, un centre de valorisation multifilières des déchets. Il est qualifié de multifilières car il associe trois technologies différentes :

- le tri mécanique ;
- un traitement mécanobiologique des ordures ménagères. Ce procédé permet d'extraire la fraction organique des ordures ménagères et de capter les métaux (aluminium et acier) ;
- un traitement thermique pour transformer les déchets résiduels en énergie pour produire de l'eau chaude et de l'électricité. Il est opérationnel depuis janvier 2018 et permet d'atteindre un taux de valorisation des déchets élevé.

Les déchets verts sont déposés sur la plateforme de broyage pour être transformés en vue d'un retour au sol. sur la plateforme de Grézac (17). Ce lieu est mis à disposition par la CARA au SIL, et distribués à 13 agriculteurs dans le cadre de l'engagement du Cercle d'Échange de Machines et d'Entraide de la Seudre (CEMES).

La distance entre le centre de tri de Médis et les installations de traitement des déchets engendre des coûts énergétiques et financiers supplémentaires liés aux déplacements des camions. Actuellement, aucun projet de création d'infrastructures de traitement des déchets n'est envisagé sur le territoire de la CARA.

Les emballages recyclables issus des bacs jaunes des foyers de la CARA sont accueillis au centre de tri de nouvelle génération « TRIVALO 33 » de PAPREC situé à Illats (33). Pour l'année 2021, la composition des différents flux est la suivante (source : rapport 2021) :



Concernant spécifiquement les déchets du BTP, le PRPGD de Nouvelle-Aquitaine fixe comme objectif une diminution de la production de déchets inertes de 5% entre 2015 et 2025 et de 10% entre 2015 et 2031 malgré les perspectives de reprise de l'activité économique du BTP.

En Charente-Maritime, le gisement de déchets inertes du BTP était estimé à 1 178 000 tonnes en 2015. C'est le département qui produit le plus de déchets du BTP de l'ex-région Poitou-Charentes. Quelques 85 % des déchets inertes du BTP produits en Charente-Maritime sont générés par les activités de travaux publics.

Sur le territoire de la CARA, deux déchèteries dédiées aux professionnels sont présentes :

- la déchèterie de Saint-Sulpice-de-Royan;
- la déchèterie d'Arvert.

La CARA dispose d'un marché de traitement pour les déchets inertes des ménages et assimilés collectés en déchèterie avec la société CMGO. Les déchets sont valorisés en grave de récupération pour être réemployés dans diverses applications de terrassement de BTP.

Les déchets non valorisables sont eux aussi menés pour être enfoui à CLERAC (17).

Par ailleurs, la CARA compte une plateforme de recyclage (concassage, traitement aux liants hydrauliques et/ou de chaux, enrobage) sur la commune de Grézac ainsi que 2 carrières autorisées au remblayage avec des déchets inertes sur les communes de Grézac et Le Chay.

6.3 SYNTHÈSE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une collecte efficace des déchets. • Un réseau adapté à une augmentation des tonnages • Une filière de recyclage (emballages recyclés, déchets verts, cartons commerçants et verre) en hausse • Un maillage complet de déchèteries renouvelé • Des plans en faveur d'une meilleure gestion des déchets en ex-région Poitou-Charentes et en Charente-Maritime. • Le centre de valorisation multifilières à Echillais doté d'un dispositif de traitement mécano biologique des ordures ménagères complété d'une unité de valorisation énergétique qui permettent de valoriser la presque quasi-totalité des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation du tonnage des déchets non valorisables à surveiller • Un traitement des déchets effectué en dehors du territoire, entraînant de nombreux déplacements de camions (nuisances sonores, et de pollutions atmosphériques, consommation énergétique). • Un taux de refus de la collecte des emballages recyclés relativement haut
<h2 style="color: #92D050;">ENJEUX</h2>	
<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper les besoins de collecte à l'échelle locale lors des choix de développement des zones urbanisées pour optimiser les infrastructures existantes. • Poursuivre la sensibilisation préventive concernant la quantité de déchets et promouvoir l'économie circulaire ainsi que la valorisation de la matière comme ressource. • Réduire les tonnages de déchets non valorisables. • Poursuivre la sensibilisation auprès des particuliers sur le tri des déchets et sur la réduction des déchets à la source. 	